Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_100-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2021)

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

- **Création d'un poste non permanent de chargé(e)de coordination territoriale CTG**

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la CAF des Pyrénées-Atlantiques ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG), pour une durée de quatre ans, fondée sur la coconstruction d'une politique sociale globale pour servir les familles de ce territoire en répondant à leurs besoins et leurs attentes.

Les partenaires se sont accordés sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles et à la définition d'orientations et d'objectifs communs formalisés dans un plan d'action.
Il permet d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité sur les champs d'intervention de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du logement et du cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique ainsi qu'à l'animation de la vie sociale.
Afin de piloter et coordonner la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet de territoire de la collectivité en matière de services aux familles, le Président propose au Conseil la création d'un emploi non permanent à temps complet de chargé(e) de coordination territoriale CTG, dans le cadre d'un contrat de projet.

L'emploi serait financé par la CAF à hauteur de 24 000 €/an (montant forfaitaire).

L'agent contractuel sera chargé de mener à bien le projet suivant :
- Piloter et animer le plan d'action de la convention territoriale globale et l'implication de la collectivité dans la démarche
- Décloisonner l'action des services et fédérer les acteurs autour de projets de territoire communs

La durée prévisible du projet est de deux ans à compter du 1er décembre 2021.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 372 et 431.

Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_100-DE

Le président entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DECIDE la création à compter du 1er décembre 2021 d'un emploi non permanent à temps complet de chargé(e) de coopération territoriale CTG, pour une durée maximum de 6 ans
que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 372 et 431 ;

- AUTORISE le Président à signer le contrat de travail proposé en annexe (annexe II) ;

- ADOPTE l'ensemble des propositions du Président ;

- PRECISE que les crédits sont/seront prévus au budget de l'exercice.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON